

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 29 janvier 2019

Convocation du 18 janvier 2019

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 29 du mois de janvier à dix huit heures, le conseil communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison du Pays à Saint Germain de la Rivière.

Nombre de délégués : En exercice 32

Délégués titulaires Présents :

Présents votants : 18

Pouvoirs : 4

Votes exprimés : 22

Délégués titulaires Présents :

Mesdames Mauricette EYHERAMONNO - Nathalie LOCHON - Jeanine MEDES - Sylvie MONDON - Valérie NAU - Anne Marie PEYREFITTE - Marie France REGIS -

Messieurs Jean-Marie BAYARD - Dominique BEC - Jacques BESSON - Dominique BEYLY Christian BIGOT - Philippe DUVERGER - Laurent GARBUIO - Valérie GREAULT - Patrick HOUSSAT - Jean MORA -

Délégués suppléants présents : Monsieur Francis DELPECH

Pouvoirs : Monsieur Marcel DURANT à Monsieur Jean-Marie BAYARD

Monsieur Jean GALAND à Madame Marie-France REGIS

Monsieur Jacques MARIEN à Madame Jeanine MEDES

Monsieur Richard BARBE à Madame Valérie GREAULT

Excusés : Mesdames Martine ALI OMAR - Françoise ALVERGNE - Martine TILLET FAURIE- Clarisse VACHER

Messieurs Jean-Pierre BARET - Jean Pascal GASTEUIL - Alain MONTION - ROBIN Eric

Absents : Madame Annie HAMILLE - Christian FERRARO

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONDON

Madame la Présidente fait l'appel des présents. Le quorum est atteint, elle ouvre la séance. Madame Sylvie MONDON est nommée secrétaire de séance.

1/ Adoption du Procès-Verbal relatif au Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2018

Madame la Présidente soumet le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2018 à l'aval des élus communautaires. Aucune remarque n'est formulée.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2018.

2/ Information sur la proposition du PETR de réaliser un film de promotion du territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé

Madame la Présidente informe les élus communautaires que le PETR du Grand Libournais propose de réaliser un film pour promouvoir les atouts du territoire afin de séduire les futurs étudiants en médecine à venir s'installer en Libournais. Cette prestation n'impacterait pas le montant de cotisation des Communautés de Communes auprès du PETR et s'inscrit dans la démarche initiée via le Contrat Local de Santé. Ce film serait diffusé entre autres dans les universités de médecine afin d'attirer davantage de médecins et spécialistes dans nos contrées. Le but est de convaincre les praticiens de venir s'implanter sur notre territoire et de les rassurer sur le fait que le potentiel de clients justifie largement leur installation en Fronsadais.

Monsieur BAYARD confirme l'urgence de faire venir des jeunes médecins pour assurer la relève des praticiens qui partent à la retraite.

3/ Précision apportée à l'intérêt communautaire

Suite à l'adhésion au Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, de la Virvée et de La Renaudière et conformément à l'article L211-7 du Code de l'Environnement, il est nécessaire de faire figurer la précision suivante dans les Compétences optionnelles de l'intérêt communautaire de notre EPCI :

A) COMPETENCES OPTIONNELLES :

1°) Protection et Mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

• Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **valident à l'unanimité des membres présents et représentés la modification de l'intérêt communautaire relative à la compétence optionnelle 1°) Protection et Mise en valeur de l'environnement afin d'être en concordance avec les statuts du Syndicat de Gestion des bassins versants Moron, Blayais, Virvée et Renaudière.**

II - FINANCES - PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Jean GALAND

Monsieur Galand étant excusé, Marie - France Régis, Présidente présente tous les sujets ayant trait au domaine des Finances et du Personnel.

FINANCES

1/ Autorisation de déposer un dossier DETR pour les travaux du bâtiment Scattizi

Il est proposé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier « Demande d'Equiperment des Territoires Ruraux » auprès des services de l'Etat, au titre de l'année 2019 pour parfaire le financement des travaux projetés sur notre local technique situé à Fronsac.

Il s'agit de créer 2 blocs sanitaires aux normes PMR à destination de nos agents voirie ainsi que de refaire la toiture du bâtiment qui est endommagée.

Il est précisé que le montant indiqué dans les annexes aux élus communautaires comprenait les honoraires d'architecte (120 857 € de travaux et 42 300 € de subvention DETR estimée) or ils ne doivent pas figurés dans la demande de subvention.

Le montant total des travaux, sans les honoraires d'architecte est donc porté à **109 869.84 € HT** et la participation sollicitée à hauteur de 35 % du montant HT est donc fixée à **38 454 €**.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de dépôt d'un dossier DETR, auprès des services de l'Etat, au titre de l'année 2019 concernant les travaux relatifs au bâtiment Scattizi pour un montant de 38 454 €.

2/ Autorisation de déposer un dossier DETR pour le projet Adap des bâtiments de la Maison du Pays et du Gymnase n°1

Il est proposé aux élus communautaires d'autoriser Madame la Présidente à déposer un dossier « Demande d'Équipement des Territoires Ruraux » au titre de l'année 2019 auprès des services de l'État pour l'accessibilité des bâtiments de la Maison du Pays et du gymnase.

Le coût des travaux est estimé à **40 375 €** hors taxe sans les honoraires d'architecte ; la participation sollicitée auprès des services de l'État à hauteur de 35 % sera donc de **14 131 €**.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de dépôt d'un dossier DETR, auprès des services de l'État, au titre de l'année 2019 concernant l'accessibilité des bâtiments de la Maison du Pays et du gymnase 1 pour un montant de 14 131 €.

3/ Demande de subvention au Département pour le fonctionnement du RAM

Il est demandé aux élus communautaires d'autoriser Madame La Présidente à déposer un dossier auprès des services du Département pour l'obtention d'une subvention d'aide au fonctionnement relative à notre Relais Assistantes Maternelles à hauteur de **4 329 €**.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident qu'une subvention de 4 329 € sera demandée au Département pour parfaire le financement du fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles au titre de l'année 2019.

4/ Délibération pour régler l'avance de cotisation 2019 du PLIE

Il est proposé aux élus communautaires de délibérer sur la demande émise par le PLIE du Libournais pour bénéficier d'une avance à hauteur de 13 285.46 € concernant la cotisation versée annuellement, en attendant le vote du budget afin de constituer leur trésorerie. Il est à noter qu'en 2018, la cotisation totale au PLIE du Libournais était de 17 713.94 €.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le versement de l'avance de cotisation 2019 demandée par l'Association Intercommunale du Plie du Libournais d'un montant de 13 285.46 €

5/ Participation financière aux travaux de mise en accessibilité de la gare de Libourne

Madame la Présidente présente aux élus communautaires le projet de mise en accessibilité de la gare de Libourne dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

National. La Variante B1 de l'étude qui a été choisie prévoit un montant total de travaux de 8 238 000 €.

La SNCF Réseau, l'Etat et le Conseil Régional participent au financement de ce projet et il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Libournais et aux quatre Communautés de Communes de contribuer budgétairement à ce projet structurant pour le Grand Libournais.

Madame la Présidente soumet aux élus communautaires, la proposition présentée par Monsieur le Sous-Préfet qui fait apparaître une participation de la Communauté de Communes du Fronsadais à hauteur de 139 000 €.

Le plan de financement fait apparaître 3 échéances annuelles avec la deuxième échéance très importante. Il est demandé si le lissage est possible sur 4 années.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la participation de la Communauté de Communes du Fronsadais au projet de mise en accessibilité de la gare de Libourne à hauteur de 139 000 € payables en 3 voire 4 échéances annuelles.

6/ Délibération pour accepter le montant de 6 350 € suite à la dissolution de l'OFAC

Madame la Présidente informe les élus communautaires du souhait du Président de l'Office des Arts et de la Culture (O.F.AC) de léguer à notre EPCI le solde issu de la clôture des comptes de cette association. Le montant de 6 350 € viendra donc abonder le budget principal de la Communauté de Communes et sera affecté à des dépenses relatives au financement de projets culturels sur le territoire.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés le don de 6 350 € émanant de l'Office des Arts et de la Culture et s'engagent à ce que cette somme soit utilisée pour financer des actions culturelles en Fronsadais.

PERSONNEL

1/ Création d'un poste d'Adjoint administratif et suppression d'un poste de Rédacteur au tableau des effectifs.

Madame la Présidente rappelle aux élus communautaires qu'un poste de rédacteur avait été créé en vue du recrutement du chargé de communication, or il s'avère que l'agent retenu à l'issue des entretiens relève du cadre d'emploi des adjoints administratifs. Il est donc proposé de supprimer le poste de rédacteur à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 29 mars 2019.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour la création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 29 mars 2019 et la suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet.

III - ENFANCE JEUNESSE
Rapporteur : Monsieur Dominique BEC

1/ Proposition de signature d'une convention « club nature » avec l'association Argiope pour les ateliers proposés par le Ram, l'Alsh Galgon et l'Alsh La Lande de Fronsac

Il est proposé aux élus communautaires de délibérer pour que Madame la Présidente puisse signer une convention de partenariat avec le club nature qui interviendra à la fois au RAM, au centre de loisirs communautaire situé à Galgon mais également en 2019 avec l'ALSH situé à La Lande de Fronsac.

Coût estimé au global : 5 060 € avec une subvention prévue du Conseil Départemental d'un montant de 4 048 € soit une participation de notre EPCI à hauteur de 1 012 €.

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition de signature d'une convention « club nature » avec l'association Argiope au bénéfice de nos structures enfance - jeunesse en 2019.

III - TOURISME CULTURE TELEMATIQUE COMMUNICATION
Rapporteur : Monsieur Philippe DUVERGER

1/ Révision des tarifs des animations et ateliers organisés par l'Office de Tourisme

Il est proposé aux élus communautaires de valider au titre de l'année 2019, la tarification des sorties organisées par l'Office de tourisme qui varie selon les tranches d'âge :

Il est précisé que ces sorties sont gratuites pour les demandeurs d'emploi.

Animations	- 5 ans	5 à 12 ans	+12 ans adulte
Sortie orchidée qui porte sur le thème des orchidées sauvages	0 €	3 €	5 €
Sortie nature enfant (Public concerné 5 à 12 ans) ateliers de création dans la nature afin de découvrir	0 €	5 €	0 €

la faune et la flore			
Sortie nocturne pour découvrir les chauve-souris	0 €	3 €	5 €
Sortie Patrimoine pour découvrir des sites patrimoniaux, des panoramas du Fronsadais	0 €	3 €	5 €
Sorties Mascaret – Nature et Vigne une formule itinérante pour découvrir et comprendre le phénomène avec une dégustation de vin, jus de fruit et petit encas.	0 €	5 €	10 €

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l’unanimité des membres présents et représentés pour la révision des tarifs des animations de l’office de tourisme du Fronsadais tels que présentés ci-dessus au titre de l’exercice 2019.

IV – ECONOMIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ Adhésion au SDEEG pour reconduire les marchés « achat électricité » et « achat gaz naturel » pour une durée de 3 ans.

Madame la Présidente informe les élus communautaires de la reconduction prochaine des marchés « achat Electricité » et « achat gaz naturel » par le SDEEG pour une durée de 3 ans à savoir de 2020 à 2022. Ce dernier en vue de la passation du marché souhaite requérir notre consentement pour s’assurer de notre partenariat vu que notre contrat arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Voix pour : 22

Abstention : 0

Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ se prononcent favorablement à l’unanimité des membres présents ou représentés pour autoriser le SDEEG à renouveler le marché d’achat d’électricité et de gaz pour notre compte au titre des années 2020-2022.

La séance est levée à 20 h 00

La secrétaire de séance

La Présidente

Sylvie MONDON

Marie-France REGIS